

VIVRE A MADAGASCAR

Association humanitaire loi 1901
N° W312000442 sous préfecture de Saint-Gaudens

5, rue des Tulipes
31210 GOURDAN – POLIGNAN
Tél. 05 61 95 08 64

ASSOCIATION N°W312000442



GOURDAN POLIGNAN LE 26 AVRIL 2023

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT GAUDENS

(Associations)

2, Avenue du Général Leclerc

31800 SAINT GAUDENS

Objet : Assemblée Générale

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 23 MARS 2024 :

L'assemblée générale 2024 s'est tenue comme prévue le 23 MARS 2023 à 14h30.

Étaient présents :

- M . Fratus, adjoint au Maire de Gourdan Polignan,

- Les membres du bureau au complet :

- Mme Barousse Nicole, présidente ;

- M . Duchêne Yannick, vice-président,

- Mme Thouvenot Michèle, trésorière,

- Mme Barousse Sophie , secrétaire,

- 4 marraines et parrains

Il a été reçu 15 pouvoirs pour 126 enfants parrainés.

La réunion a commencé par :

1. **LE RAPPORT MORAL**

Il a été évoqué les actions menées tout au long de l'année par VAM.

VAM déploie à Madagascar des actions diverses dans le domaine de la Santé, le soutien aux familles les plus démunies, l'aide aux écoles et le parrainage.

MADAGASCAR a subi cyclones et intempéries.

Le parrainage des enfants en difficulté est devenu l'activité la plus importante. Nous avons à ce jour plus de 126 enfants parrainés.

L'association qui s'implique avec passion pour l'avenir de nos petits (et grands) malgaches. Des enfants courageux qui grâce à vous et à nous se préparent un avenir meilleur. N'oublions surtout pas Delphin à Tanambé et Lalao à Tana qui font un travail extraordinaire. Sans eux, rien ne pourrait se faire.

Nous avons pour eux un respect et une reconnaissance sans limites.

Merci à vous marraines et parrains.

À l'année prochaine...un peu plus nombreux peut-être...emmenez des amis. Merci !

2. **LES ACTIONS MENÉES À MADAGASCAR :**

Suite aux diverses intempéries, nous aidons les familles les plus démunies en plus de l'école par une aide alimentaire et la reconstruction de cases,

3. **LES ACTIONS MENÉES EN FRANCE :**

- Le vide-greniers du 15 août 2023 a connu un bon succès,

À venir : Le vide-greniers du 15 Août 2024.

4. **LES PARRAINAGES :**

Le parrainage couvre :

- Les transports,
- Les frais d'écolages,
- La cantine,
- Les soins
- Augmentation du nombre d'universitaires entraînant les frais suivants :
- Droit de concours pour entrer à la fac,
- Droit d'entrée ou inscription,
- Participation financière des étudiants (90 000AR/an),

- Voyages d'études (frais, hébergement, repas, rapport...),
- Polycopis, internet pour recherche, etc...

Le tout premier parrainage a eu lieu le 04/01/2005. Depuis la création plus de 250 enfants ont trouvé un parrain ou une marraine.

Depuis l'année 2014, nous avons mis en place une deuxième forme de parrainage pour les personnes qui désirent s'impliquer non pas pour un enfant en particulier, mais pour plusieurs en souscrivant pour le parrainage d'une école. Ces parrainages permettent de faire le joint pour la période difficile pour les parents qui court de janvier à mars (fortes intempéries=>pas de travail). Le coût de l'écolage est de 25€ par mois et par élève. En outre, ces parrainages permettent d'apporter de l'aide à des enfants méritants hors parrainage, ainsi que de l'aide aux écoles pour la formation des maîtres par l'intermédiaire de l'alliance française. Nous avons eu quelques parrainages, quelques dons toujours utiles, mais encore insuffisants. Pour mener à bien des projets sur le moyen terme, il faut faire un effort sur ces parrainages d'école.

Le parrainage est collectif et soutient les actions d'une école sélectionnée par la Présidente et l'équipe sur place.

Dans un souci d'équité, nous faisons notre possible pour que les enfants soient parrainés aussi bien à Tana qu'à Tanambé.

5. LE RAPPORT FINANCIER :

La comptabilité de l'Association est établie suivant l'enregistrement des Recettes et des

Dépenses par rapprochement avec le compte ouvert à la Banque Postale.

Au 31 Décembre 2022, le solde bancaire créditeur s'élève à la somme de 6490,12 euros qui a été reporté sur l'exercice 2023.

Le compte sur livret présente au 31 Décembre 2023 présente un solde créditeur de 7510,96 euros sur lequel est provisionné de la trésorerie

Le total général des recettes : dons parrainages, dons divers et dons anniversaires aux enfants, soutien aux familles et aux orphelines, subvention de la Mairie de Gourdan Polignan, subvention de la Mairie d'Argelliers (34), vide grenier, s'élève à la somme de 48233,06 euros.

Les recettes sont en légère diminution par rapport à 2022 de 5%.

Le vide grenier s'est bien déroulé le 15 Août 2023 pour une recette de 2850,70 euros. C n'est pas mal compte tenu du fait que nous sommes de moins en moins nombreux à soutenir cette manifestation et par le fait l'Association.

Pour les dépenses le total s'élève à 50917,56 euros représentant les versements parrainage à Tana et Tanambé, dons divers et anniversaires aux enfants, soutien et mise en place de l'installation des orphelines chez la famille d'accueil (logement, contribution financière) achat de riz, fournitures scolaires, soins médicaux, pharmacies, tenues, petits travaux, soutien à Prosper, personnel d'encadrement à Tana et Tanambé, internet y compris les frais de fonctionnement du siège de Gourdan Polignan comprenant les frais bancaires, assurance responsabilité civile, frais de fonctionnement, fournitures de bureau, dossiers, timbres, frais postaux, papier, cartouches d'encre, téléphone, journal, dépenses vide grenier.

Les dépenses sont supérieures aux recettes qui sont la conséquence que les virements de Décembre à Tanambé ont été débités en janvier 2023, et donc un solde d'écritures négatif,

mais compte tenu du solde positif du compte courant Banque Postale au 31/12/2023 le solde du compte est créditeur au 31/12/2023.

Nous aidons toujours des enfants qui ne sont pas parrainés par des parrainages « école » et par des suppléments versés mensuellement par des parrains.

Nous remercions la MAIRIE de GOURDAN POLIGNAN qui nous a accordé une subvention de 300,00 euros pour cet exercice 2022 ; ainsi que la MAIRIE D'ARGILLIERS (Hérault) qui nous a versé une subvention de 300,00 euros pour ce même exercice.

En résumé, le solde Banque Postale créditeur au 31 Décembre 2022 s'élève à 3805,62 euros.

Notre Présidente vous a présenté le bilan moral de l'Association et nous remercions bien vivement les adhérents et donateurs pour leur soutien

Les résultats sont affectés en report à nouveau sur l'exercice 2024 et nous soumettons à votre vote l'approbation des comptes et l'affectation des résultats.

Les comptes sont approuvés par l'Assemblée et peuvent être librement consultés au siège par les membres et adhérents de l'Association.

6. ÉLECTION DU BUREAU :

Le bilan est approuvé et les membres du bureau sont réélus à l'unanimité.

PRÉSIDENTE : Mme Barousse Nicole (Infirmière Libérale retraitée) Née le 24/01/47 à Cahors (46)

5, rue des Tulipes 31210 GOURDAN POLIGNAN

VICE-PRÉSIDENT : MR Duchêne Yannick (Technicien EDF, retraité)

Né le 20/06/53 à Xertigny (88), 10, Place Galliéni 31800 LABARTHE-RIVIÈRE

SECRÉTAIRE : Mme Barousse Sophie (Agent d'Accueil)

Née le 27/03/77 à Saint Gaudens (31)

125, chemin de la Hondine 64240 URT

TRÉSORIÈRE : Mme Thouvenot Michèle (Agent immobilier, retraitée)

Née le 11/12/48 à Mazères sur le Salat (31), 18, chemin de Lauzi 31800 LANDORTHE

RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION A MADAGASCAR

Mr Solotiana Delphin (Professeur de Français) Né le 03/04/65 à Tamatave

504 TANAMBE ALAOTRA MADAGASCAR

La présidente

Nicole Barousse

La secrétaire

Sophie Barousse